



UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES D'EDUCATION PHYSIQUE
C.T.D. V.T.T

CONVENTION

FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE VTT EN UFOLEP ESSONNE

Entre les soussignés :

Le Comité Départemental U.F.O.L.E.P. ESSONNE
8, allée Stéphane Mallarmé - BP58 91002 EVRYCEDEX
Représenté par son président G. ENAULT

Et,

L'association locale intitulée.....
Siégeant au.....
Et représentée par

Pourquoi cette convention ?

Le but de cette convention est de promouvoir la pratique du VTT dans le département, par le biais d'organisation de compétitions jeunes et adultes ou par celui des rassemblements de masses. L'objectif est de développer une dynamique d'organisation dans le but d'aider les clubs à promouvoir l'image du VTT dans le département, que ce soit dans un esprit de compétition ou de loisirs sous l'effigie de l'U.F.O.L.E.P

Par conséquent, est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La commission Départementale VTT cherche à mettre un calendrier étoffé dans le but de relancer des championnats départementaux, mais aussi à sensibiliser les clubs à la participation et au fonctionnement de la Commission Technique Départementale VTT.

Une autre idée du sport



COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP ESSONNE

8 allée Stéphane Mallarmé – BP58 - 91002 EVRY CEDEX

☎ 01 69 36 08 14 ☎ 01 69 36 08 12 ✉ : isabelle.feron@ufolep91.org

Article 2 : durée de la convention

Elle est signée pour la saison sportive en parallèle avec l'affiliation de l'association à l'UFOLEP Essonne.

Article 3 : contenu de la convention : règlement technique

L'association sportive s'engage à :

- **Inscrire** l'organisation au calendrier **U.F.O.L.E.P** VTT 91 ;
- **Souscrire** une assurance dite temporaire « **R.A.T.** » auprès de l'organisme APAC pour toute organisation ouverte à tout public ;
- Afficher les **banderoles U.F.O.L.E.P. Essonne** pendant la manifestation ;
- Afficher les **logos U.F.O.L.E.P** sur les tracs de publicité de l'organisation
- Reverser à l'**U.F.O.L.E.P** CTD VTT ESSONNE, dans le cadre d'une organisation bénéficiaire, **un montant qui s'élève pour 2005/2006 à :**
 - 50 euros pour une compétition
 - 100 euros pour une randonnée
 - Et pour plus de 1000 participants, 300 euros

Article 4 : organisations inscrites au calendrier

Le calendrier annuel des manifestations **U.F.O.L.E.P** sera établi en commission départementale au début de chaque nouvelle saison afin d'être publié officiellement.

Article 5 : changement et prise de date

Après publication officielle du calendrier **U.F.O.L.E.P**, tous clubs organisant une manifestation ou désirant modifier sa date d'organisation devra au préalable en référer à la CTD VTT afin qu'elle approuve et insère cette date.

Article 6 : en cas de litige

A la demande de la CTD VTT ; le comité directeur **U.F.O.L.E.P**.se réserve le droit de saisir la commission de discipline en cas de litige sur l'un des articles présents.

Une autre idée du sport



COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP ESSONNE

8 allée Stéphane Mallarmé – BP58 - 91002 EVRY CEDEX

☎ 01 69 36 08 14 📠 01 69 36 08 12 📧 : isabelle.feron@ufolep91.org

La CTD VTT UFOLEP ESSONNE s'engage en contre partie à aider les clubs pour l'organisation de leurs manifestations (inscrites au calendrier U.F.O.L.E.P 91 par les actions suivantes :

- Mettre à disposition le matériel suivant :
 - o 400 flèches VTT 15X15 (4 couleurs différentes)
 - o 8 banderoles signalétiques « Attention course »
 - o 15 panneaux (rouge/vert) de signalisation
 - o 15 baudriers (gilet signalétique)
 - o 500 plaques de cadres numérotées (pour les compétitions)
- Mettre à disposition la sonorisation de l' U.F.O.L.E.P
- Mettre à disposition les banderoles U.F.O.L.E.P
- Régler la Souscription à la RAT pour l'organisation
- Commander et acheter les coupes (randonnées + compétitions)
- Régler le déplacement des secours pour les compétitions

Article 7 : Retour du matériel

Le matériel doit être remis au siège de l'U.F.O.L.E.P Essonne sous un délai de 8 jours après la manifestation. En cas d'impossibilité, prévenir le siège départemental.

NOTA :

Pour les compétitions adultes, la carte compétiteur est obligatoire.

Fait en deux exemplaires

EVRY, le

Pour l'U.F.O.L.E.P. ESSONNE
(Le président)

Pour l'association sportive
(Le président)

.....

.....

Une autre idée du sport



COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP ESSONNE

8 allée Stéphane Mallarmé – BP58 - 91002 EVRY CEDEX

] 01 69 36 08 14 ☎ 01 69 36 08 12 📧 : isabelle.feron@ufolep91.org